

## Colloque éthique et famille, Aix en Provence 16 juin 2017

### *Famille et protection sociale*

Jacques Bichot, économiste, professeur émérite à l'université Lyon 3

Il y aurait bien des façons d'aborder le thème « Famille et protection sociale » : on pourrait centrer la réflexion sur le système de prestations familiales ; on pourrait aussi dissenter sur la couverture sociale des enfants au titre de leurs parents, et sur celle d'un époux sans activité professionnelle au titre de son conjoint affilié du fait de son travail ; on pourrait encore s'interroger sur la meilleure façon de soutenir les « aidants », c'est-à-dire les personnes qui s'occupent d'un membre de leur famille gravement handicapé, et devenu *ipso facto* dépendant. Tous ces sujets sont importants, mais nous explorerons ici un thème plus général, qui requiert une véritable analyse économique : le rôle joué par la famille dans la production des services de protection sociale.

#### La production familiale

Le PIB ne comptabilise, à peu de choses près, que la production marchande et administrative. Une exception est faite pour la production de denrées alimentaires destinées à la consommation familiale ; en revanche, la transformation des légumes, des viandes, etc., en mets servis sur la table familiale n'est pas enregistrée par les instituts de statistiques, à la différence de la transformation des mêmes denrées en plats servis dans un restaurant.

Il en va de même pour toute une série d'activités productives : faire le ménage grossit le PIB quand le producteur de ce service est un employé de maison, mais n'est pas comptabilisé à ce titre s'il s'agit d'une activité familiale ; l'instruction et l'éducation comptent pour le PIB si les producteurs de ces services sont des salariés ou des travailleurs indépendants rémunérés ; ce n'est plus le cas s'il s'agit du père ou de la mère ou de la grande soeur de l'enfant. Pourtant, il s'agit dans un cas comme dans l'autre d'une production.

L'INSEE, et d'autres instituts de statistiques de par le monde, reconnaissent néanmoins tout-à-fait la réalité de la production familiale. Ils réalisent des études pour quantifier monétairement cette production effectuée sans paiement, mais ces études débouchent sur des fourchettes de grande ampleur, car le résultat dépend des conventions utilisées. Par exemple, l'INSEE emploie deux conventions différentes, l'une valorisant le temps passé au travail domestique sur une base forfaitaire telle que le SMIC horaire, et l'autre sur la base des salaires moyens des personnes qui effectuent un travail analogue dans un cadre marchand ou administratif. Pour chacun de ces deux choix, la question se pose en sus de savoir ce qu'est la rémunération du travail salarié de référence : le net, le brut, ou le super-brut ? Cela donne six possibilités différentes de valorisation monétaire des travaux domestiques.

Difficulté supplémentaire, ce que Delphine Roy<sup>1</sup>, à l'INSEE, appelle « le halo » du travail domestique, est considérable. Supposons par exemple que la famille Dupont parte en vacances : elle a le choix entre prendre le train ou utiliser la voiture familiale. Si elle opte pour la seconde solution, le père ou la mère prend le volant : cette activité est une alternative au travail des agents de la SNCF. Doit-on considérer que les cheminots participent à la production, mais pas les chauffeurs familiaux ?

La durée hebdomadaire moyenne du travail domestique estimée par l'INSEE grâce à ses enquêtes « emploi du temps » va ainsi de 15 heures par semaine en se limitant au « cœur » de l'activité domestique, à 27 heures si l'on utilise une acception moins restrictive. Il en résulte, au niveau de la France entière, une large fourchette : en 2010, de 42 à 77 milliards d'heures de travail domestique. Mais, que l'on retienne l'un ou l'autre de ces chiffres, il dépasse les 38 milliards d'heures de travail rémunéré : les Français passent plus de temps à effectuer des tâches au service des membres de leur famille qu'à leur travail professionnel.

L'estimation monétaire du travail domestique est encore plus délicate. Dans l'étude de D. Roy elle va de 292 Md€ à 1 366 Md€ ! Le minimum s'obtient en se basant sur un périmètre restreint et une valeur de l'heure de travail égale au SMIC net ; le maximum en retenant le périmètre le plus large et en valorisant

---

<sup>1</sup> « Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010 », *INSEE Première* n° 1423, novembre 2012.

les heures de travail domestique à l'aide du salaire super-brut moyen de la profession correspondante.

Ce grand écart rappelle utilement que nos quantifications monétaires ne constituent pas, loin s'en faut, une mesure adéquate de la valeur des choses et des actions. À la vénération de l'or comme étalon de valeur a succédé un engouement pour la quantification monétaire à l'aide de nos unités monétaires abstraites. Quand nous disposons d'un chiffre en dollars ou en euros, nous croyons avoir mesuré quelque chose, mais il s'agit là d'une superstition, et tant qu'à faire d'être superstitieux il est plus poétique de croire aux esprits du vent et de la pluie. Une grande partie des travaux dits économiques ne sont que des actes rituels qui honorent un faux Dieu – l'unité monétaire – sans faire véritablement progresser nos connaissances.

Qu'il soit difficile de quantifier monétairement la production domestique ne signifie donc nullement qu'elle devrait être considérée comme négligeable par rapport aux productions dont la quantification monétaire est relativement aisée. Le PIB est calculé à l'aide de prix, qu'ils soient commerciaux ou administratifs. Il est inapproprié pour mesurer ce qui est produit sans donner lieu à des transactions monétaires, que ce soit pour le travail ou pour son résultat. Les membres de la famille produisent sans être rémunérés monétairement, et sans vendre leur production, puisqu'elle est destinée « aux leurs ». Cette production est donc difficilement quantifiable monétairement ; elle n'en est pas moins d'une importance vitale.

Il faut avoir cela présent à l'esprit quand on s'interroge sur le rôle de la famille dans notre système de protection sociale : la famille est un lieu de production largement aussi important que l'usine, le bureau et le magasin réunis, et les familles sont des agents de production qui occupent une place considérable dans la vie de la société.

### **La famille protectrice, inspiratrice de l'état protecteur**

Parmi les productions familiales, à côté des repas et des loisirs, figure la sécurité. En dépit de la fréquence des divorces, les Français estiment que l'engagement des époux ou partenaires produit de la sécurité affective et

matérielle pour eux-mêmes et pour leurs enfants<sup>2</sup>. Et la famille produit de la sécurité au bénéfice de la société toute entière en assurant sa reproduction, en l'absence de laquelle la vieillesse serait synonyme de misère.

Les études statistiques sur ce sujet restent modestes, mais les sondages d'une part, les historiens et les sociologues d'autre part, montrent l'importance de cette fonction de la famille : protéger chacun de ses membres grâce à la solidarité qu'elle instaure entre eux. Ce n'est pas sans raison que nos ancêtres ont inscrit dans la devise de la République française<sup>3</sup> le mot « fraternité », qui réfère directement à la famille, pour signifier la volonté d'entraide entre concitoyens : entre frères on est censé se « serrer les coudes ».

Pourquoi le vocable « solidarité » n'a-t-il pas été retenu, lors du remplacement par la république, en France, de la royauté ou de l'empire, pour désigner les droits et devoirs réciproques qui unissent les membres d'une même nation ? Parce que les républicains avaient essentiellement sous les yeux la solidarité familiale, ce qui les conduisait à se référer à la famille. Le roi, ou l'empereur, « père » de ses sujets, figure de la verticalité, n'étant plus à l'ordre du jour, il leur fallait retenir l'aspect horizontal de la solidarité, celle qui unit les frères et sœurs, plutôt que son aspect vertical, lié à l'autorité paternelle. Ainsi est-ce « fraternité » qui est devenu l'un des trois mots composant la devise de la République française, réunion d'égaux.

Si le mot « père » ne fut guère employé, la notion ne fut pas pour autant absente : être frères, c'est être les enfants d'un même père, et l'hymne national débute par « Allons enfants de la patrie ». Le mot patrie, signifiant étymologiquement « pays du père », est lui-même une référence directe à la famille. Quant au mot nation, il dérive de *nascor* (naître) : quoi de plus familial ? Et l'expression « mère patrie » montre que, en dépit d'un certain machisme, c'est bien la famille au complet, avec la mère aussi bien que le père, qui a inspiré le modèle républicain. L'État protecteur est le descendant de la famille protectrice ; il a le caractère d'une grande famille.

---

<sup>2</sup> Sondage Harris interactive de novembre 2015 pour *Le Parisien* (édition du 1<sup>er</sup> décembre 2015).

<sup>3</sup> Cette devise a été utilisée durant la Révolution de 1789, mais c'est en 1848, dans la Constitution de la II<sup>e</sup> République, qu'elle prend valeur constitutionnelle, et à partir de 1879 que la III<sup>e</sup> République la fait inscrire au fronton de tous les édifices publics.

## De la fraternité à la solidarité

Initialement la République, qui n'est pas n'importe quel État mais « la chose » de tous les citoyens, réputés égaux, a minimisé le rôle du père, pour refuser le paternalisme. C'est pourquoi sa fonction protectrice est déclarée en tant que fraternité : il s'agit moins d'aide parentale que d'entraide entre frères.

Le remplacement de « fraternité » par « solidarité » dans le vocabulaire politique résulte de la transformation qui s'est ensuite opérée. L'omniprésence de l'État qui s'est mise en place sous les quatrième et cinquième républiques, sa mainmise sur les institutions de protection sociale, signifiaient le retour au *pater familias* romain, responsable du sort de ses enfants, et détenant seul *potestas* et *auctoritas*. Il fallait donc que l'État providence en formation se débarrasse de cette notion insupportablement démocratique qu'est la fraternité. À défaut de pouvoir gommer un mot qui figure dans notre Constitution comme au fronton de nos édifices publics, ce mot a été quasiment banni, au profit de « solidarité », du discours politiquement correct relatif à la protection sociale et au souci que nous devons avoir les uns des autres.

Solidarité vient du latin *solidus*, origine de notre mot (substantif et adjectif) « solide » : la structure familiale était et reste, malgré la montée du divorce, le type même de l'organisation qui rend un groupe de personnes plus résistant aux malheurs susceptibles frapper certains de ses membres.

Quand la sécurité sociale s'est mise en place, elle n'était pas conçue comme une organisation des transferts des riches aux pauvres basée sur une idéologie redistributrice ; il s'agissait bel et bien, à la Libération, après des malheurs épouvantables, de mettre en œuvre une institution rendant le groupe plus résistant ; dans ce but, le contrat social comprenait un devoir d'entraide réciproque : ceux dont la situation était florissante à un instant donné devaient venir en aide, à charge de revanche, à ceux qui étaient « dans le pétrin ». Comme à l'intérieur de chaque famille digne de ce nom. Et, comme dans la famille, cette réciprocité ne signifiait pas un impératif de recevoir autant que l'on avait donné : certains, mieux dotés par la nature, ou plus chanceux, se doivent de contribuer davantage qu'ils ne reçoivent. Ce sont les promoteurs de l'État providence, pas ceux de la sécurité sociale, qui ont balayé le principe de

réciprocité, en instrumentalisant le mot « solidarité » pour en faire le vecteur phraséologique de l'étatisation de la Sécurité sociale.

### **Quand le rôle protecteur de la famille est-il devenu déterminant ?**

Cette étatisation représente en quelque sorte un retour aux origines. En effet, dans les temps anciens, c'est probablement le clan ou la horde, plus que la famille encore dans les limbes, qui a été la grande productrice de solidarité. Sous réserve de confirmation par les historiens et les préhistoriens, il nous semble que la famille nucléaire telle qu'elle est conçue et vécue aujourd'hui est relativement récente, et que le clan de petite taille a probablement joué jadis le premier rôle<sup>4</sup>. C'est à ce niveau qu'un chaman pouvait soigner, parfois guérir, et mettre un frein aux conflits internes qui sont mortels pour les groupes comme pour leurs membres. La stabilité des couples et la responsabilité primordiale des parents dans l'entretien et l'éducation des enfants sont probablement apparus plus tard, lorsque la horde s'est transformée en une tribu plus nombreuse ayant besoin de se subdiviser en groupes plus petits – les familles.

L'évolution qui s'est produite en direction de familles plus autonomes au sein de tribus de plus grande taille a vraisemblablement été de pair avec une augmentation de son rôle protecteur : à elle, prioritairement, de s'occuper de ses membres les plus faibles, en particulier des enfants et des vieillards. C'est probablement au cours d'une période remontant à des millénaires, plus ou moins selon les régions du globe, que s'est forgée la règle selon laquelle le père et la mère sont presque totalement responsables de leurs enfants, lesquels, devenus adultes, doivent aider, et le cas échéant prendre en charge, leurs parents âgés.

Le livre confucéen de la piété filiale, comme divers passages de la Bible et du Coran, reflètent cette conception familiale de la réciprocité entre générations successives : les parents s'occupent de leurs enfants quand ceux-ci sont jeunes,

---

<sup>4</sup> La thèse d'une famille nucléaire ayant précédé la structuration clanique des groupes humains a été soutenue par Emmanuel Todd (*L'origine des systèmes familiaux*, Gallimard, 2011). Mais même si une sorte de famille nucléaire a été la formule initiale, supplantée ensuite par la famille patriarcale et le clan lorsque le peuplement humain est devenu plus dense, la suite du processus n'a probablement pas été un simple retour à la famille nucléaire des premiers exemplaires d'homo sapiens !

et plus tard les enfants devenus adultes prennent soin de leurs parents vieillissants. Ainsi est-il écrit dans *Le Siracide*, vers 180 avant notre ère : « Mon fils, prends soin de ton père dans sa vieillesse ». Ce livre biblique, qui fait partie de la littérature sapientielle, explique plus précisément : « De tout ton cœur glorifie ton père, et n'oublie pas les souffrances de ta mère. Souviens-toi que tu leur dois la naissance, comment leur rendras-tu ce qu'ils ont fait pour toi ? »

### **Comment la protection, de familiale, est devenue sociale**

La solidarité familiale a ainsi joué un rôle essentiel pendant de nombreux siècles, puis deux évolutions concomitantes ont contribué, d'abord en Europe occidentale, à provoquer un changement majeur : les enfants devenus adultes se sont plus fréquemment éloignés de leurs parents, et les besoins de protection ont augmenté avec les progrès de la médecine et l'allongement de la durée de la vie.

Nourrir, loger, et soigner (tant bien que mal) ses parents âgés était relativement facile quand le fils aîné reprenait l'exploitation agricole ou la boutique parentale, quand la médecine n'allait guère au-delà du recours à quelques « simples », et quand la vie se terminait – pour ceux ayant échappé à l'effroyable mortalité infantile – aux alentours de 60 ans. Trois changements déterminants ont bouleversé la donne : l'exode rural lié à l'industrialisation ; le développement de la médecine et de la chirurgie « scientifiques » ; et le fait de disposer en moyenne d'un nombre croissant d'années de vie au-delà de l'arrêt de l'activité professionnelle. La famille a progressivement cessé de produire pour ses membres des services de protection suffisants.

Ce laminage du haut degré d'autonomie économique de la cellule familiale, autonomie rendue caduque par les avantages de l'économie d'échange, a concerné également les services de protection et d'investissement dans le capital humain. Les soins médicaux et l'instruction se sont développés hors de la sphère familiale. Aux hospices destinés aux personnes dépourvues de famille ont succédé des hôpitaux et des maisons de retraite ouverts à toute la population : la famille s'est trouvée en situation de recourir à des fournisseurs extérieurs pour ses jeunes et ses personnes âgées comme pour sa nourriture, ses vêtements, son chauffage, et ainsi de suite.

L'interdépendance a concerné une proportion croissante de l'activité économique (production et consommation). Dans ces conditions, il est devenu impossible de compter principalement sur la famille pour produire la protection nécessaire à ses membres. La révolution industrielle a rendu obsolètes les anciennes solutions protectrices, basées sur la famille et sur des solidarités locales mettant en jeu un nombre restreint de foyers<sup>5</sup>.

De même que les entreprises se sont chargées de la production d'une grande partie des biens et services pour lesquels l'initiative privée est plus efficace, de même l'État a-t-il investi une partie importante du domaine de la protection. Selon les pays, il a plus ou moins ajouté à son rôle organisateur un rôle de gestionnaire

L'évolution s'est réalisée dans la douleur. Les membres des classes laborieuses qui naissaient avec un handicap, tombaient malades ou devenaient trop faibles pour travailler, ne purent d'abord compter que sur des œuvres de bienfaisance, privées, ecclésiastiques ou publiques, dont la production était bien inférieure aux besoins. Les congrégations religieuses vouées aux soins et aux secours, et les sociétés de secours mutuel, firent du bon travail, mais furent loin de répondre à l'ensemble des besoins. En conséquence, les États s'investirent de plus en plus dans la production de protection contre les risques de l'existence et les difficultés de la vieillesse.

L'exemple de l'Allemagne et de son Chancelier Bismarck est instructif. Conscient du fait que la population serait reconnaissante à un régime qui se préoccuperait de mettre à sa disposition des services publics de protection, le gouvernement allemand instaura en 1883 une assurance maladie obligatoire pour les ouvriers dont le revenu ne dépassait pas un certain plafond ; il étendit ensuite cette obligation à tous les salariés modestes et rendit obligatoire la couverture du risque accident du travail ; enfin, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1891, une loi couvrit les risques vieillesse et invalidité. Il s'agissait pour la vieillesse d'un fonctionnement par capitalisation, qui souffrit bien entendu des péripéties de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, mais ne passa officiellement à la répartition qu'en 1957<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Voir Jacques Brasseur, *Histoire des faits économiques*, Armand Colin, 2004.

<sup>6</sup> Voir Jacques Brasseur, « La genèse de l'État providence et la naissance de la social-démocratie : Bismarck et Bernstein », in *Droit et économie de l'assurance et de la santé*, Dalloz, 2002.



## **Le rôle joué par les familles dans la production des services de protection est aussi important que méconnu.**

Dans les pays développés la retraite par répartition est actuellement, de loin, le principal instrument de protection contre le « risque vieillesse ». Du point de vue économique, il s'agit d'un report de revenu de la période active de l'existence à la période oisive qui inclut, en sus des années où la personne n'est plus en état de travailler, une période plus ou moins longue d'inactivité professionnelle permettant de profiter de loisirs alors que l'on est encore en excellente santé.

Reporter du revenu d'une période à l'autre de l'existence ne peut se réaliser qu'en investissant. C'est ce qui se produisait dans le cadre familial : les parents mettaient au monde, entretenaient et formaient des enfants qui, devenus adultes, seraient à même de les prendre en charge durant leurs vieux jours. En France, pays de petits propriétaires terriens, d'artisans et de commerçants, beaucoup de ménages jouaient à la fois sur la répartition et sur la capitalisation. En effet ils développaient un outil de production, ferme ou échoppe, et le léguaient à leurs enfants selon une formule de viager informel : les parents étaient logés et nourris grâce au travail de leurs enfants utilisant l'outil de production mis à leur disposition.

Du jour où les enfants prirent le chemin de l'usine, du magasin ou de l'administration, et donc de la ville, ce schéma ne fut plus viable. L'échange entre générations successives réalisé dans un cadre familial fut victime des mêmes phénomènes qui ont ensuite sinistré les régimes de retraite et d'assurance maladie catégoriels, comme par exemple celui des mines : pénurie d'actifs, et donc de cotisants, par rapport aux retraités, parce que les jeunes ont fait autre chose que leurs parents.

Remarquons au passage qu'aujourd'hui l'assurance maladie est tout aussi incapable que l'assurance vieillesse de fonctionner dans un cadre catégoriel, pour la simple raison que dans ce cas aussi ce sont les cotisations des actifs qui financent les prestations dont bénéficient les retraités. Le découpage de la sécurité sociale selon des catégories professionnelles est une aberration, qui hélas a la vie dure, obligeant à multiplier les transferts entre régimes et en provenance du trésor public.

Raisonnons donc au niveau global, puisque le rafistolage du système à l'aide de la compensation démographique et du mélange entre les finances de l'État et celles de la sécurité sociale reproduit tant bien que mal, au prix d'une complication coûteuse, le fonctionnement d'un système national. La totalité de l'assurance vieillesse et de l'assurance dépendance, et 40 % à 45 % de l'assurance maladie, soit au total plus de 400 Md€, dépendent entièrement de la mise au monde, de l'entretien, de l'éducation et de la formation dont ont bénéficié les actuels travailleurs quand ils étaient enfants. Pour que des cotisations et des impôts payés par les actifs servent aux prestations dont bénéficient les retraités, encore faut-il que ces actifs aient été, quelques décennies plus tôt, mis au monde, entretenus et éduqués.

La démographie est là en première ligne, mais il ne s'agit pas seulement de mettre des enfants au monde, il s'agit aussi de les acheminer vers un état d'adultes dotés de toutes sortes de qualités – disons de les éduquer, au sens le plus large du terme, incluant les aspects les plus matériels (les loger, les vêtir, les nourrir) comme ceux qui concernent le caractère et l'intelligence. Et cela, c'est le résultat de ce dont nous avons traité précédemment sous les dénominations travail domestique et production familiale.

Autrement dit, la production familiale est le moteur le plus important de la protection sociale. L'échange entre générations successives qui est organisé par le législateur – en dépit de son ignorance du fonctionnement réel du système qu'il est chargé d'organiser – repose pour une grosse moitié sur la production familiale ; celle-ci est complétée par la formation initiale (financée en France principalement sur fonds publics), par l'assurance maternité et maladie qui prend en charge les frais d'accouchement et les soins médicaux aux enfants, et par les prestations familiales.

Le législateur, n'ayant pas compris le fonctionnement réel du système pour lequel il légifère à tour de bras, considère que ce système apporte des aides à la famille. Par exemple, les bribes de droits à la retraite qui sont attribuées aux parents en raison de l'éducation de leurs enfants sont, légalement, des « avantages non contributifs ». Les prestations familiales, au lieu d'apparaître comme des contributions à l'investissement dans la jeunesse financées par les personnes qui ont peu d'enfants ou pas d'enfant, sont réputées relever d'un « risque famille », et les cotisations qui les financent sont versées à fonds

perdus par les assurés sociaux – et de plus en plus remplacées par des prélèvements fiscaux. Ce qui est, en réalité, le financement d'un investissement dans le capital humain, est traité juridiquement comme une sorte d'impôt servant au versement d'une aide sociale.

Le résultat de cette incohérence majeure des législations sociales en vigueur dans la quasi-totalité des pays développés est double : premièrement, les pères et mères de famille nombreuse sont les dindons de la farce, c'est-à-dire ceux qui ont les plus petites pensions alors qu'ils ont contribué plus que les autres à l'investissement dans la jeunesse ; deuxièmement, en organisant l'exploitation des personnes les plus fécondes par les moins fécondes, les pouvoirs publics découragent la procréation et scient ainsi la branche sur laquelle est perché le système de retraites par répartition.

Nous ne ferons pas ici de longs développements pour démontrer les effets négatifs qu'exerce sur la natalité un système de retraites qui calcule les droits à pension des actifs au prorata des cotisations qu'ils versent pour le paiement immédiat des pensions de leurs aînés. Michel Godet a résumé de façon lapidaire mais parfaitement exacte ce qui est la stratégie gagnante pour disposer d'une bonne pension : « *double income, no kid* », tout faire pour avoir deux revenus professionnels confortables, y compris éviter d'avoir des enfants.

Répondons simplement à l'objection liée au cri du cœur « nous ne faisons pas des enfants pour toucher une pension ». Heureusement que la procréation a d'autres motifs ! Mais, en revanche, il est malheureusement vrai que, pour vivre confortablement et avoir la perspective de bons revenus une fois terminée l'activité professionnelle, il est efficace, dans l'état actuel de la législation, de limiter étroitement sa descendance de façon à pouvoir se consacrer davantage à sa carrière. Si bien que beaucoup de couples sont conduits à réfréner leur désir d'avoir une famille nombreuse, parce que « ce ne serait pas raisonnable ».

### **Conclusion : une réforme fondamentale est nécessaire**

Les systèmes de retraite par répartition sont mal partis. Dans le cas français, le Conseil d'orientation des retraites – le COR – voit l'équilibre à long terme, sauf

à augmenter fortement les taux de cotisation ou les impôts, résulter d'une diminution des pensions (indexées sur les prix) en proportion des revenus professionnels, c'est-à-dire d'une paupérisation relative des retraités. Encore ces perspectives sont-elles établies sous une hypothèse plutôt optimiste de fécondité restant voisine de ce que l'on observe actuellement en France. Les problèmes de l'assurance maladie sont, dans une large mesure, analogues, puisque les soins des retraités sont payés principalement par les actifs, comme les pensions. Et ceux de l'assurance dépendance s'y ajouteront de plus en plus.

Ni le COR, ni France stratégie, ni les hommes politiques ne proposant rien de sérieux pour changer un système basé sur l'oubli du rôle de l'investissement dans la jeunesse, et particulièrement du rôle des familles, suppléons-les dans ce rôle. Le problème venant principalement d'une législation en porte-à-faux avec le fonctionnement réel de notre sécurité sociale, du fait de la négation du rôle des familles par le prêt-à-penser politiquement correct, la solution comporte deux étapes :

- Premièrement faire la vérité, c'est-à-dire entendre enfin ce qu'Alfred Sauvy a prêché dans le désert, et qui se résume par la formule lapidaire qu'il employait dans les années 1970 : « nous ne préparons pas nos retraites par nos cotisations, mais par nos enfants »<sup>7</sup>.

- Deuxièmement, entreprendre une réforme complète de la sécurité sociale, qui a été transformée en État-providence pour le plus grand malheur de la France, en introduisant dans le Code de la sécurité sociale la reconnaissance pleine et entière des fonctions assumées par les familles au service de l'avenir de la nation en général et de la protection sociale en particulier.

Les Français aiment les enfants, mais divers facteurs les dissuadent d'en avoir autant qu'ils aimeraient. Une refonte de la sécurité sociale dans le sens qui vient d'être indiqué lèverait une des causes de ce blocage, la plus importante, et inciterait au déblocage d'autres freins, en particulier la dégradation de notre système de formation initiale.

---

<sup>7</sup> Alfred Sauvy, *La tragédie du pouvoir*, Calmann-Lévy, 1978. Pour des études plus détaillées, voir J. Bichot, *Économie de la protection sociale*, Armand Colin, 1992, et *La retraite en liberté*, Le Cherche-midi, 2017.

